

Rémy Cointreau (49)



Domaine d'action :

fabrication de spiritueux

L'entreprise :

Le site de Saint-Barthélémy-d'Anjou accueille 180 salariés qui participent à la production de la marque de liqueur Cointreau, un spiritueux à base d'écorces d'oranges douces et amères, et plus spécifiquement une liqueur triple sec. Créée à Angers en 1875 par Édouard Cointreau, la marque appartient depuis 1989 à l'entreprise Rémy Cointreau.

Economie circulaire, par pilier :

Pilier 2 : Eco-conception

Cointreau s'est lancé dans une réflexion d'éco-conception de leurs bouteilles de verre ainsi que des caisses pour le transport ; l'objectif étant la réduction d'émissions de Co2 en fabricant des produits plus légers.

Pilier 5 : Consommation responsable

En matière de transports, une **formation à l'éco-conduite** est dispensée pour les personnes amenées à se déplacer professionnellement. Cette formation est obligatoire selon leur cahier des charges pour les transporteurs de produits finis auxquels ils font appel. A l'exception d'une voiture électrique sur le site, ce dernier **ne possède pas de véhicules** et font appel à un service de location pour les déplacements. Pour les salariés qui disposent d'un véhicule électrique, ils peuvent se fournir à la borne de recharge du site de l'entreprise.

Une **journée sur le thème des énergies** a eu lieu : des membres du service de maintenance enseignent les éco-gestes en matière de consommation de gaz, électricité et d'eau. Pour le reste de l'année, l'information concernant le comportement éco-responsable est régulière au travers d'écrans dynamiques.

Pilier 7 : Recyclage

L'entreprise produit environ 1 200 tonnes de déchets par an dont la moitié est constituée des écorces d'orange qui sont collectées pour le compostage par une entreprise locale. 100% de ses déchets sont valorisés : 96% compostés et recyclés, et 4% en valorisation énergétique.

Leviers de réussite :

- L'engagement de la direction à prendre compte l'impact environnemental de chaque action de l'entreprise.

Difficultés majeures :

- Certains partenaires sont encore absents sur le plan de l'économie circulaire et ne sont pas assez forces de proposition. Par exemple, l'entreprise de service de restauration sur place n'a pas proposé d'accueillir un compost sur le site. Une évolution des comportements et des mentalités est encore attendue.
- Tous les moyens ne sont pas mis en place par la collectivité pour inciter les personnes à un comportement vertueux. L'entreprise veut accroître le nombre de salariés se déplaçant à vélo au travail et demande à la collectivité de créer des pistes cyclables ; à noter que la majorité de leurs accidents de trajet domicile-travail ont lieu à vélo.
- L'obligation des prestataires de transports de fournir à l'entreprise Cointreau leur bilan carbone, eu égard au cahier des charges, n'est pas à ce jour respectée. Certains la font même facturer.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Motivation des salariés à être plus éco-responsables
- Amélioration de l'image de marque externe et interne de l'entreprise, labellisée ISO 14 001
- Aspect économique intéressant pour la découverte de filières et hors investissement humain, le coût est quasiment de 0 sur la gestion des déchets

Contacts :

Nathalie Poulet-Traineau

Responsable sécurité et environnement

nathalie.poulet-traineau@remy-cointreau.com

02 41 31 51 51

